



CONTRAT POUR ENFANT (jusqu'à 14 ans)

RESPONSABLE DE L'ECOLE : Eric Graf 6^e dan, 079 691 19 18

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ NPA/Lieu : _____

Tél. mobile : _____ Date de naissance : _____

Nationalité : _____ Adresse e-mail : _____

N° AVS : _____ **Cotisations** (cochez ce qui convient)

AIKIDO ENFANTS (5 à 14 ans)			
par trimestre	par semestre <i>bonus 5%</i>	par année <i>bonus 7%</i>	Prestations contenues
DECOUVERTE <input type="checkbox"/> CHF 195.- <input type="checkbox"/> CHF 370.- <input type="checkbox"/> CHF 725.-			✓ 1 cours par semaine flexible 65 CHF / mois
L'ACCÉLÉRATEUR DE PROGRÈS <input type="checkbox"/> CHF 225.- <input type="checkbox"/> CHF 428.- <input type="checkbox"/> CHF 837.-			✓ 2 cours par semaine flexible 75 CHF / mois
SAMOURAÏ <input type="checkbox"/> CHF 255.- <input type="checkbox"/> CHF 485.- <input type="checkbox"/> CHF 948.-			✓ full access cours enfants ✓ les parents peuvent participer sans frais supplémentaires aux cours pour enfants ✓ 1x par semaine avec les adultes 85 CHF / mois

Membres d'une même famille : le 1^{er} membre paye le prix normal, le 2^e paye 75%, le 3^e 50%.

Contrat et Résiliation : Le contrat entre en vigueur dès sa signature par l'élève.

Le renouvellement est tacite et n'expire que sur préavis écrit d'un mois pour la fin d'une période de 3, 6 ou 12 mois (écrire à : Graf Dojos Sàrl, Rue de Fribourg 41, 2503 Bienne).

Le responsable de l'école peut exclure un élève pour mauvais comportement ou non-respect du règlement, ceci avec effet immédiat.

La cotisation vous est facturée et doit être payée à l'avance et au début (au plus tard le 4) du mois (des mois) concerné(s). Les cotisations se versent tout au long de l'année, vacances y compris.

Les cotisations versées à l'avance ne sont pas remboursables, sauf en cas de maladie ou d'accident (joindre un certificat médical).

L'objectif de l'école est de dispenser un enseignement conforme à l'éthique de l'Aïkikai. Notre école suit la ligne d'enseignement créée par Maître Masatomi Ikeda, 7^e Dan. L'école d'Aïkido est membre de l'association Aikido Switzerland (AS), www.aikido-switzerland.org. Chaque élève doit avoir une licence valable de l'AS. Les jeunes jusqu'à 16 ans payent une cotisation annuelle à AS de 10.- CHF. Elle doit être payée en plus des cotisations mentionnées dans ce contrat.

Règlement de l'école : par son inscription, l'élève s'engage à respecter les règles d'étiquettes du dojo (en annexe). Ces règles constituent la base nécessaire pour l'enseignement d'un aikido de qualité.

Nettoyages : Le nettoyage du tatami dans les dojos s'effectue communautairement, pendant les horaires des entraînements. Chaque enfant est tenu d'y participer.

Equipement : Un training, une paire de pantoufles et un linge sont obligatoires. Un kimono (tenue pour l'aïkido) peut être acquis à un prix préférentiel au Dojo.

Leçons manquées : Le/la pratiquant(e) manquant des leçons n'est pas dispensé(e) du paiement des cotisations. Les rappels seront majorés de CHF 5.- à CHF 10.-. Tout arrangement verbal, pour être valable, doit être confirmé par écrit. Dans les cas extrêmes, si le/la signataire devait ne pas s'acquitter des cotisations, l'école se réserve le droit de recourir à la voie juridique.

Assurance(s) : Le/la pratiquant(e) doit lui-même s'assurer. Graf Dojos Sàrl ne peut être rendue responsable des accidents survenus en cours d'entraînement. D'autre part, elle décline toute responsabilité pour les objets disparus dans les vestiaires.

Vacances et jours fériés : l'école est fermée durant les jours fériés officiels. Les vacances du dojo sont de 4 semaines par an (Noël-Nouvel An et 2 semaines en été ; celles-ci sont annoncées à l'avance dans le dojo. L'entraînement des enfants est réduit pendant les vacances scolaires officielles. Les cotisations sont payées pour l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus.

Photos, vidéos : sauf avis contraire de votre part, vous acceptez que des photos ou des vidéos soient occasionnellement prises lors des entraînements et/ou stages et utilisées à des fins promotionnelles pour Graf Dojos Sàrl.

Le/la soussigné(e) déclare avoir pris bonne note du contrat ci-dessus et être d'accord avec les conditions mentionnées.

Lieu : _____

Date : _____

Responsable de l'école d'aïkido (laissez libre) :

Signature du participant :
(ou du représentant légal)

Nom, prénom de la mère :

Nom et prénom du père :

Coordonnées bancaires :

Graf Dojos Sàrl, Route de Fribourg 41, 2503 Bienne IBAN: CH66 0079 0016 6079 1525 8





Graf Dojos Sàrl

Dojo Biel-Bienne



Règles d'étiquette du Dojo

Annexe au contrat de membre

- ✓ Le/la pratiquant/e est prié/e de faire le moins de bruit possible en se mettant en tenue ou en se douchant et s'habillant pour repartir, surtout si un cours a lieu pendant ce temps.
- ✓ Ne parler à personne se trouvant sur les *tatami* durant un cours.
- ✓ Il convient de faire son possible pour respecter l'harmonie du *Dojo* et donner de la plénitude à la pratique.
- ✓ Le cours commence et se termine par une cérémonie formelle. Il est essentiel d'être à l'heure pour y participer. Le/la pratiquant/e qui arrive en retard doit attendre au bord des *tatami* jusqu'à ce que l'enseignant(e) lui fasse signe de se joindre au cours.
- ✓ Enlever ses chaussures à l'entrée du *Dojo* et mettre une paire de *zooris* (ou pantoufles).
- ✓ Saluer en entrant et en sortant du *Dojo* (par respect du lieu).
- ✓ Laver ses pieds et ses mains avant l'entraînement et veiller à ce que ses ongles soient coupés courts. Si les ongles sont vernis veiller à ce que le vernis ne fasse pas de marques aux *tatami*.
- ✓ Veiller à ce que le *gi* (*kimono*) soit propre et sans mauvaises odeurs.
- ✓ Enlever colliers, bagues, montre, etc... *mais* chacun est responsable de ses objets de valeur.
- ✓ Saluer en direction du *kamiza* (mur d'honneur) avant de monter et de descendre des *tatami*.
- ✓ Veiller à ce que les *tatami* soient propres avant et après chaque entraînement (tout le monde participe un peu aux nettoyages du *Dojo*).
- ✓ Respecter les instruments de travail. Les armes doivent être rangées lorsqu'elles ne sont pas utilisées.
- ✓ Lorsque l'enseignant(e) montre une technique, les élèves sont toujours en *seiza* (=assis sur les genoux) ou *anza* (=assis en tailleur) en cas de difficultés à être en *seiza*.
- ✓ Dès que la fin d'une technique est annoncée, arrêter immédiatement son mouvement, saluer son/sa partenaire et rejoindre les autres pratiquants assis en ligne.
- ✓ Le/la pratiquant/e qui doit impérativement quitter la leçon avant la fin doit en informer l'enseignant(e), le/la saluer et se retirer discrètement.
- ✓ Il est interdit de boire, de manger, de mastiquer un chewing-gum sur les *tatami*.
- ✓ On dit habituellement „*Onegai shimasu*“ (littéralement: je vous fais une requête, s'il vous plaît) au moment du salut du début du cours et „*Dômo arigatoo gozaimashita*“ (merci beaucoup) en fin de cours.
- ✓ Le/la pratiquant/e qui ne pourra vraiment pas se soumettre à ce règlement, sera malheureusement prié de se retirer.